

L'an deux mille vingt-trois, le 03 du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 27 juin 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 28

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Léa RAINIER, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Ludovic ARMOËT, Saïd SAÏDANI ayant donné procuration à Madame Huguette LENOIR, Jérémy RINGOT ayant donné procuration à Monsieur Max GUICHARD, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Jean-Pierre BERTEAU.

Objet | Motion relative à la vague de révolte d'une partie de la jeunesse - Groupes "Anticapitaliste ! Pour les luttes des travailleurs et de la jeunesse !" et "Cenon en Commun"

La mort du jeune Nahel à Nanterre tué par un policier qui n'était nullement en situation de légitime défense a provoqué dans les banlieues populaires de l'ensemble du pays une vague de révolte d'une partie de la jeunesse que nous comprenons. Nous sommes solidaires de cette jeunesse qui ne se résigne pas au meurtre d'un jeune de 17 ans qui pourrait être leur frère, leur copain.

Une partie de l'opinion a pu être choquée par la forme qu'elle prend, mais comment blâmer cette jeunesse, accusée elle-même de violence aveugle, qui ne fait que se retourner contre la violence d'Etat et la violence sociale qu'elle vit au quotidien : le racisme, les violences policières, les contrôles au faciès, la discrimination à l'emploi, le chômage et la précarité dans des quartiers vidés de leurs services publics de proximité et de moyens pour leurs écoles, aux logements à l'abandon, conséquences des politiques sociales et sécuritaires des gouvernements, soumis aux classes privilégiées et à la finance, qui se succèdent depuis des décennies.

Le conseil municipal assure de sa pleine solidarité la famille et les proches de Nahel, les jeunes et les familles des quartiers populaires ici, conscient que les causes de leur révolte sont sociales et qu'il n'y aura pas de réponses sans la lutte collective et démocratique pour un autre monde plus juste.

Pas de justice, pas de paix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
2 voix pour
0 abstention
26 voix contre

N'approuve pas la motion.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230703-2023-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Publication : 10/07/2023

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.